



RAPPORT D'ACTIVITES 2019

Table des matières

<u>AVANT PROPOS</u>	2
<u>I- RAPPELS SUR LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE</u>	3
1.1 <u>Cadre Légal</u>	4
1.2 <u>Textes Réglementaires</u>	4
<u>II- ORGANES DE GOUVERNANCE</u>	5
2.1- <u>Conseil d'Administration</u>	5
2.2- <u>Direction</u>	5
<u>III- ACTIVITES DE L'EXERCICE</u>	5
3.1- <u>Au plan Institutionnel</u>	6
3.2- <u>Au plan Opérationnel</u>	6
3.3- <u>Au plan Administratif et Financier</u>	10
3.4- <u>Rapports du Commissaire aux Comptes</u>	20
3.5- <u>Communication</u>	20
3.6- <u>Coopération</u>	21
3.7- <u>Formation</u>	23
<u>IV- CONCLUSION ET PERSPECTIVES</u>	26

AVANT PROPOS

Fort des progrès accomplis au cours des exercices précédents, le FGDR-UMOA a poursuivi son processus d'opérationnalisation en 2019, deuxième année de collecte des contributions auprès des Établissements de crédit et des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) adhérents.

Les réserves techniques du FGDR-UMOA ont atteint 26 123 637 162 Francs CFA au 31 décembre 2019, permettant au Fonds d'accroître sa capacité d'indemnisation en cas de défaillance d'un adhérent.

Le Fonds a entamé en 2019 le processus de renforcement de son effectif avec le recrutement d'un comptable.

Au cours de l'exercice, les travaux relatifs à la mise en œuvre du Système d'Information ont connu une avancée significative avec la finalisation de la plateforme de reporting dans le cadre de la 1^{ère} phase du projet de mise en place de son Système d'Information avec l'assistance de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Les tests de remise des déclarations de dépôts ont été effectués avec succès ouvrant la voie à la généralisation de l'utilisation de la plateforme par tous les adhérents.

Le renforcement du capital humain a constitué une priorité de la Direction avec la participation du personnel aux ateliers de formation et aux conférences de haut niveau organisés par l'International Association of Deposit Insurers (IADI) d'une part et par son Comité de la Région Afrique (Africa Regional Committee) d'autre part. Par ailleurs, deux visites d'études ont été effectuées respectivement à la Société de gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG) et à la Nigeria Deposit Insurance Corporation (NDIC). Ces actions ont permis de renforcer les compétences des collaborateurs sur les différents métiers de l'assurance-dépôts.

Conformément aux recommandations des instances du Fonds, la communication avec les Établissements de crédit et les SFD adhérents a été poursuivie grâce aux échanges par visioconférence et par des missions de sensibilisation sur le terrain dans trois (3) pays de l'UMOA à savoir le Burkina, le Togo et la Côte d'Ivoire. Le dialogue permanent instauré avec les points focaux désignés par les adhérents a par ailleurs facilité la compréhension des exigences du Fonds en matière de reporting sur les données relatives aux dépôts.

Au cours de l'exercice, la Direction du Fonds a entamé les travaux relatifs au projet d'instauration d'un système de contribution des adhérents basé sur leurs profils de risques (primes différentielles). L'instauration d'un tel système devrait permettre de réduire l'aléa moral et d'introduire plus d'équité dans la détermination des contributions des adhérents. Le calendrier de mise en œuvre du projet a tenu compte du temps nécessaire à une large sensibilisation des adhérents. Par ailleurs, au regard de son mandat limité à la Garantie des Dépôts et du financement des actions de Résolution des Crises Bancaires, la Direction du Fonds a entamé les échanges avec le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA en vue d'une appropriation du Système de Notation des Établissements de Crédit dans l'UMOA (SNEC-UMOA).

Au plan international, le FGDR-UMOA a participé aux travaux de l'IADI dont il est membre dans le cadre notamment des réunions de son Comité Exécutif et du Comité de la Région Afrique. Véritable creuset d'expériences et de partage de connaissances, l'IADI promeut la coopération entre les institutions d'assurances-dépôts mais également les meilleures pratiques du secteur. Le FGDR-UMOA à l'instar des juridictions sœurs, a bénéficié de l'expertise de cette institution dans l'approfondissement de son rôle et la conformité avec les standards internationaux.

Le présent rapport a été élaboré en application des dispositions statutaires (article 16 des Statuts) ; il retrace les activités du Fonds durant l'exercice 2019.

I- **RAPPELS SUR LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE**

1.1 **Cadre Légal**

L'adhésion des Établissements de Crédit et des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) à un système de garantie des dépôts est une obligation légale prévue par la Loi portant réglementation Bancaire et par la Loi portant réglementation des Systèmes Financiers Décentralisés en vigueur dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

- *Article 65 de la Loi portant réglementation Bancaire*

« Les Établissements de Crédit agréés dans l'UMOA adhèrent à un système de garantie des dépôts ».

- *Article 69 de la Loi portant réglementation des Systèmes Financiers Décentralisés*

« Les Systèmes Financiers Décentralisés agréés dans l'UMOA adhèrent à un système de garantie des dépôts ».

La création du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (FGDR-UMOA) s'inscrit par conséquent dans le cadre de l'application dans l'UMOA des deux Lois précitées.

1.2 **Textes Réglementaires**

Le corpus réglementaire régissant l'activité du FGDR-UMOA est composé de plusieurs textes pris d'une part, par le Conseil des Ministres de l'UMOA conformément aux prérogatives qui lui sont dévolues par le traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine et d'autre part, par les organes du Fonds à savoir le Conseil d'Administration et la Direction.

Le Fonds est doté des textes ci-après :

- *Statuts*

Les Statuts du Fonds regroupent l'ensemble des dispositions régissant son fonctionnement. Ils ont été révisés par décision N°301-09-2018 du Gouverneur de la BCEAO pour prendre en compte l'extension de son champ d'intervention au financement des actions de Résolution des Crises Bancaires.

- *Règlement intérieur du Conseil d'Administration*

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration adopté le 04 juin 2015 à Dakar, précise les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration.

- *Circulaires*

Les circulaires précisent les modalités d'application de certaines dispositions des statuts. Deux circulaires ont été édictées à savoir :

- Circulaire n° 001/2018/FGD-UMOA relative aux modalités d'adhésion au Fonds de Garantie des Dépôts dans l'Union Monétaire Ouest Africaine ;

- Circulaire n°002/2018/FGD-UMOA relative aux contributions des adhérents au Fonds de Garantie des Dépôts dans l'Union Monétaire Ouest Africaine

- *Statut du personnel*

Ce texte adopté par le Conseil d'Administration fixe les conditions générales d'emploi et de déroulement de carrières des membres du personnel du Fonds. Il énonce notamment les droits, devoirs et obligations essentiels de ces derniers et pose les principes généraux d'administration du personnel du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans l'UMOA.

- *Règlement intérieur applicable au personnel du Fonds*

Le règlement intérieur s'applique à l'ensemble du personnel et fixe les prescriptions concernant certaines dispositions d'hygiène et de sécurité applicables au Fonds. Il précise également les règles de discipline en vigueur.

- *Code d'éthique et de déontologie*

Ce texte définit à l'intention du personnel du Fonds les orientations, les normes et conventions en matière d'éthique professionnelle. Il constitue également une référence à l'usage du public pour déterminer la conduite que les tiers sont en droit d'attendre dans leurs rapports avec le Fonds.

II- **ORGANES DE GOUVERNANCE**

2.1- **Conseil d'Administration**

a- Composition et Fonctionnement

L'article 8 des Statuts stipule que le Conseil d'Administration du Fonds est composé de six membres comme suit :

- le Gouverneur de la BCEAO ou son Représentant ;
- deux Représentants des Associations Professionnelles des Banques et Établissements Financiers ;
- un Représentant des Associations Professionnelles des Systèmes Financiers Décentralisés ;
- deux Représentants des États membres de l'Union.

Le Gouverneur de la BCEAO ou son Représentant préside le Conseil d'Administration du FGDR-UMOA.

Conformément à l'article 13 des Statuts, le Conseil d'Administration se réunit deux fois par an et aussi souvent que nécessaire, sur convocation de son Président ou à l'initiative des deux tiers de ses membres. Il peut faire appel à toute personne ressource pour l'assister dans l'accomplissement de ses missions.

b- Réunions du Conseil d'Administration au cours de l'exercice

En application des dispositions de l'article 13 précité, le Conseil d'Administration s'est réuni deux (02) fois à Dakar (Sénégal) au cours de l'exercice 2019 soit respectivement les 17 juin et 09

décembre sous la présidence de Monsieur Abdoulaye SECK, Secrétaire Général de la BCEAO, représentant le Gouverneur de la BCEAO, Président Statutaire.

Lors de la session du 17 juin 2019, le Conseil d'Administration a procédé au renouvellement du mandat du Directeur du Fonds du pour une durée de quatre ans.

La session du 09 décembre 2019 a marqué la fin des mandats de Messieurs Mamadu BALDE et Lanciné DIARRA, Représentants des États membres de l'Union et de Monsieur Emmanuel GAHOU, Représentant des Associations Professionnelles des Systèmes Financiers Décentralisés.

2.2- Direction

Le Directeur représente le Fonds vis-à-vis des tiers et signe au nom du Fonds les accords ou conventions engageant celui-ci après accord du Conseil d'Administration. Il assure également sous sa responsabilité, la gestion du Fonds.

III- ACTIVITES DE L'EXERCICE

3.1- Au plan Institutionnel

Participation à la réunion du Collège de Résolution de la Commission Bancaire de l'UMOA

Le Directeur du FGDR-UMOA en sa qualité de membre du Collège de Résolution a participé à la 2ème réunion dudit Collège tenue le 13 décembre 2019 à Abidjan.

L'ordre du jour a principalement porté sur les orientations que le Collège pourrait donner sur les prochaines étapes du processus devant conduire à l'opérationnalisation du mécanisme de résolution de crises bancaires dans l'UMOA.

Ces étapes se déclinent comme suit :

- adoption du canevas des plans préventifs de redressement par le Collège de Supervision et sa diffusion auprès des établissements assujettis ;
- élaboration des plans préventifs de redressement par les assujettis ;
- élaboration des plans de Résolution, pour les établissements soumis au régime de Résolution, sur la base du canevas validé par le Collège de Résolution et des plans préventifs de redressement élaborés par ces établissements ;
- soumission au Collège de Résolution des projets de plans de Résolution, pour adoption ;
- la finalisation de la circulaire relative au canevas du plan préventif de redressement et celle relative aux conditions et modalités d'application du régime de Résolution des Crises Bancaires dans l'UMOA.

Le Collège de Résolution a instruit le Secrétariat Général de la Commission Bancaire pour l'élaboration d'un chronogramme de mise en œuvre des diligences qui devraient être finalisées en 2020.

3.2- Au plan Opérationnel

3.2.1- Adhésions

a- Rappel sur les modalités d'Adhésion

Conformément à la Circulaire N°001/2018/FGDR-UMOA relative aux modalités d'adhésion au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans l'Union Monétaire Ouest Africaine, l'adhésion au Fonds d'une entité éligible en activité est acquise après l'accomplissement des formalités suivantes :

- la signature d'un contrat d'adhésion entre le Fonds et ladite entité ;
- le paiement des cotisations requises.

Les Établissements de Crédit nouvellement agréés et les Systèmes Financiers Décentralisés visés par l'article 44 de la Loi portant réglementation des SFD adhèrent au FGDR-UMOA dès la signature du contrat d'adhésion.

Au 31 décembre 2019, les deux Guichets du Fonds totalisent **cent quatre-vingt-quinze (195)** Adhérents répartis comme indiqué dans le tableau ci-après :

Pays	Adhérents	
	Établissements de Crédit	Systèmes Financiers Décentralisés
Bénin	15	10
Burkina Faso	15	12
Côte d'Ivoire	28	11
Guinée-Bissau	5	0
Mali	14	9
Niger	13	5
Sénégal	25	10
Togo	13	10
Total	128	67

b- Nouvelles Adhésions au cours de l'exercice

- Guichet des Établissements de Crédit

En 2019, ce guichet a enregistré trois (03) nouvelles adhésions, portant ainsi le nombre des Établissements de Crédit adhérents à **cent vingt-huit (128)** contre **cent vingt-cinq (125)** en 2018.

Le détail se présente comme suit :

N° d'ordre	Pays	Dénominations
1	Côte d'Ivoire	Bank Orange Abidjan Compagnie
2	Niger	Coris Bank International
3		Banque de l'Habitat du Niger

- Guichet des Systèmes Financiers Décentralisés

En 2019, ce guichet a enregistré six (06) nouvelles adhésions, portant ainsi le nombre des Systèmes Financiers Décentralisés adhérents à **soixante-sept (67)** en novembre 2019 contre **soixante et un (61)** en juin 2019.

Le détail se présente comme suit :

N°d'ordre	Pays	Dénominations
1	Burkina Faso	Caisse Mutuelle Burkina Faso
2	Côte d'Ivoire	Atlantic Microfinance for Africa
3		Crédit Access
4	Mali	Atlantic Microfinance For Africa
5		Association CVECA on Ségou
6	Niger	Capital Finance

3.2.2- Déclarations des Dépôts des Adhérents

a- Rappel sur les modalités de collecte des données

L'article 7 de la Circulaire N°002/2018/FGDR-UMOA relative aux Contributions des Adhérents au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans l'UMOA stipule que les Adhérents adressent au Fonds au plus tard le 15 juillet de l'année suivante, soit quinze jours après la date limite de déclaration des comptes annuels des Établissements de Crédit et des Systèmes Financiers Décentralisés à la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), les formulaires de déclaration des dépôts dûment renseignés, accompagnés de la liste exhaustive de tous les dépôts selon les critères de présentation annexés à ladite circulaire.

b- Collecte des données au titre de l'exercice 2019

Dans le cadre de la constitution des Réserves Techniques de l'exercice 2019, la Direction du Fonds a procédé à la collecte des données transmises dans les déclarations des dépôts des Adhérents arrêtés au 31 décembre 2018.

Ces déclarations de dépôts ont été élaborées conformément au Canevas actualisé par la Direction du Fonds.

c- Traitement des données

La révision du Canevas de transmission des déclarations des dépôts des Adhérents a permis d'améliorer la compréhension des différentes rubriques en particulier celles relatives aux dépôts éligibles et non éligibles, facilitant ainsi le traitement des données.

Les données, une fois traitées permettent de calculer et de notifier à chaque adhérent le montant de sa contribution annuelle.

Le processus a été mené avec succès pour les deux guichets du Fonds nonobstant quelques retards dans la transmission des déclarations des SFD.

3.2.3- Appel des Contributions

Conformément à l'article 25 des Statuts du FGDR-UMOA, les ressources du Fonds sont constituées des contributions des Adhérents, des produits de placements et, le cas échéant, des dons, subventions et emprunts, ainsi que de toutes autres ressources compatibles avec l'objet du Fonds.

L'article 26 précise que les Réserves Techniques du Fonds sont constituées de l'ensemble des ressources du Fonds, déduction faite des emprunts et de la quote-part des produits de placement affectée à la couverture des charges de fonctionnement par le Conseil d'Administration. Elles sont destinées à l'indemnisation des déposants et au financement des actions de Résolution.

Les contributions au titre de l'exercice 2019 ont été appelées conformément aux procédures en vigueur en accordant à chaque adhérent un délai réglementaire de réclamation de quinze (15) jours à compter de la date de réception de sa notification.

a- Établissements de Crédit

Les contributions collectées au titre de l'exercice 2019 ont permis d'abonder le Guichet des Établissements de Crédit à hauteur de **onze milliards quatre cent quatre-vingt-seize millions trois cent soixante-deux mille huit (11 496 362 008) Francs CFA**, avec un taux de recouvrement de 100% contre **dix milliards trois cent soixante-dix-huit millions sept cent vingt-huit mille sept cent treize (10 378 728 713) Francs CFA** en 2018.

b- Systèmes Financiers Décentralisés

Le Guichet des SFD a été abondé au titre de l'exercice 2019 à hauteur de **deux milliards trois cent trente-huit millions quatre-vingt-huit mille trois cent huit (2 338 088 308) Francs CFA** contre **un milliard neuf cent dix millions quatre cent cinquante-huit mille cent trente-trois (1 910 458 133) Francs CFA** en 2018.

3.2.4- Mise en place du Système d'Information du Fonds

A titre de rappel, le projet de mise en place du Système d'Information du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans l'UMOA (FGDR-UMOA) a fait l'objet d'une requête d'assistance technique adressée au Gouverneur de la BCEAO sur recommandation du Conseil d'Administration. Une note d'orientation élaborée à cet effet précise les trois principales phases du projet à savoir :

Phase 1 : Collecte automatisée des données sur les dépôts Adhérents (Établissements de Crédit et SFD article 44) du Fonds ;

Phase 2 : Traitement des données collectées en vue d'automatiser le calcul des contributions des Adhérents ;

Phase 3 : Mise en place d'une plateforme d'indemnisation répondant aux standards internationaux.

La prise en charge de la phase 1 par les équipes dédiées du projet a permis de franchir avec succès les étapes suivantes :

- (i) Configuration du FGDR-UMOA dans la plate-forme de reporting de la BCEAO ;
- (ii) Connexion du FGDR-UMOA à un entrepôt de données qui lui est dédié dans la plateforme du reporting ;
- (iii) Préparation de la recette utilisateur ;
- (iv) Phase test avec un échantillon d'Adhérents;
- (v) Configuration du FGDR-UMOA dans l'environnement Production de la Plateforme ;
- (vi) Phase test avec un échantillon d'Adhérents dans le cadre de la mise en Production.

La Direction du Fonds poursuit la mise en œuvre de la phase 1 du projet en vue de la mise en production de la plateforme de reporting.

3.2.5- Instauration d'un système de contribution basé sur le Profil de Risques des Adhérents (Primes Différentielles)

Lors de la 6ème réunion du Conseil d'Administration tenue le 19 décembre 2018 à Dakar, la Direction du Fonds a été chargée de procéder à une étude sur l'instauration d'un système appelé Primes Différentielles dans lequel les contributions des Adhérents seraient adossées à leurs profils de risques individuels.

Le principal objectif de cette recommandation repose non seulement, sur la nécessité de réduire l'aléa moral, mais également de rétablir plus d'équité entre les Établissements Adhérents au Fonds dans l'évaluation de leurs contributions.

Une Note d'Orientation a été rédigée en vue de recueillir les observations du Conseil d'Administration. Ladite note mettait en exergue les principaux enjeux à savoir la réduction de l'aléa moral et l'introduction d'une plus grande équité dans le système de calcul des contributions tout en proposant une grille d'analyse opérationnelle et pédagogique du profil de risques des adhérents.

Par ailleurs, une revue des pratiques observées dans quatre juridictions pratiquant le Système de Primes Différentielles notamment le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution de la France (FGDR), la Société d'Assurance-Dépôts du Canada (SADC), la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) et la Nigeria Deposit Insurance Corporation (NDIC) a été effectuée. Les leçons tirées de ces revues ont permis à la Direction du Fonds de mieux calibrer son étude tout en tenant compte du contexte et des spécificités de la Zone.

Conformément aux orientations données par le Conseil d'Administration lors de sa dernière réunion tenue à Dakar le 09 décembre 2019, le calendrier de mise en œuvre du projet a été réaménagé pour tenir compte du temps nécessaire à une appropriation de la méthodologie par les adhérents.

La Direction du Fonds, au regard de son mandat limité à la Garantie des Dépôts et du financement des actions de Résolution des Crises Bancaires a échangé avec le Secrétariat Général de la Commission Bancaire sur les points ci-après :

- Le système de notation des Établissements de Crédit et celui des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) visés à l'article 44 de la Loi portant réglementation des SFD ;
- La méthodologie de notation des assujettis ;
- Le profil de risques des Établissements : format, contenu, périodicité d'édition et de mise à jour ;
- Les modalités de mise à la disposition du Fonds, des profils de risques des assujettis ;
- L'assistance dans la collecte des données sur les dépôts des Adhérents.

A l'issue de ces échanges, une présentation du Système de Notation des Établissements de Crédit dans l'UMOA (SNEC-UMOA) a été faite. Le Fonds devrait s'en approprier dans le cadre de la formulation d'une méthodologie d'élaboration de sa grille d'évaluation des profils de risques des Adhérents.

3.3- Au plan Administratif et Financier

3.3.1- Au Plan Administratif

a- Recrutement d'un Comptable

Le Conseil d'Administration, lors de sa sixième session tenue le 09 décembre 2019 à Dakar, a marqué son accord pour le recrutement d'un comptable entrant dans le cadre du renforcement de l'effectif du Fonds.

Le processus de recrutement a été mené dans la transparence avec l'assistance de la Direction de la Comptabilité de la BCEAO. Un jury composé de deux agents du Fonds et Présidé par le représentant de la BCEAO a été mis en place. Dix (10) candidats ressortissants de pays de l'UMOA non présents dans l'effectif du Fonds (Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Togo) ont participé aux interviews qui se sont déroulées au siège de la Banque Centrale en présentiel et par visioconférence.

A l'issue des délibérations du jury, le candidat classé premier sur la liste a été retenu. Il a pris fonction le 1er novembre 2019 après un stage de trois (03) mois conformément aux textes en vigueur.

b- Situation de l'effectif du Fonds

L'effectif du Fonds au 31 décembre 2019 est de cinq (05) personnes, composé de trois (03) hommes (dont le Directeur du Fonds) et deux (02) femmes.

c- Relocalisation du Fonds dans les locaux de la Direction Nationale de la BCEAO pour le Sénégal

La Direction du Fonds a été informée par la Banque Centrale de sa décision de relocaliser le siège du FGDR-UMOA initialement fixé au siège de la BCEAO dans les locaux de sa Direction Nationale pour le Sénégal.

Le déménagement du FGDR-UMOA dans ses nouveaux locaux a été effectif le 05 novembre 2019.

3.3.2- Au Plan Financier

a- Constitution des Réserves Techniques

Suite à l'appel des contributions au titre de l'exercice 2019, les montants ci-après ont été encaissés par guichet :

Guichets	Montants (en FCFA)
Etablissements de Crédit	11 496 362 008
Systèmes Financiers Décentralisés	2 338 088 308
Total	13 834 450 316

Le montant cumulé des réserves techniques par guichet se présente comme ci-après au 31 décembre 2019:

Guichets	Montants (en FCFA)
Etablissements de Crédit	21 875 090 721
Systèmes Financiers Décentralisés	4 248 546 441
Total	26 123 637 162

b- Élaboration du Projet de la Politique d'Investissement

L'article 29 des statuts du FGDR-UMOA stipule que la gestion des ressources financières obéit à la politique d'investissement adoptée par le Conseil d'Administration qui fixe les règles relatives à la structure du portefeuille du Fonds.

Conformément à l'article 26 des statuts, une quote-part des produits de placement fixée par le Conseil d'Administration est affectée à la couverture des charges de fonctionnement du Fonds.

Au regard de ce qui précède, la Direction du Fonds a élaboré et soumis à l'examen du Conseil d'Administration lors de sa 5ème session, un projet de Politique d'Investissement définissant les règles de gestion des opérations de placement des ressources financières.

Le Conseil a instruit la Direction du Fonds d'approfondir le document présenté avec l'assistance des services compétents de la Banque Centrale.

La Direction du Fonds a, conformément à la recommandation du Conseil, mené des échanges avec les services de la BCEAO en vue de l'approfondissement du document soumis au Conseil. Ces échanges ont porté sur les points ci-après :

Cadre de gouvernance de la politique d'investissement

Conformément à l'article 12 des statuts du FGDR-UMOA, le Conseil d'Administration valide la politique d'investissement du Fonds.

Conformément à l'article 16 des statuts, le Directeur du Fonds est chargé de la mise en œuvre de la politique d'investissement et de la gestion des réserves techniques du Fonds.

Il doit à ce titre :

- veiller à la cohérence du cadre de gestion avec les contraintes attachées aux ressources (préservation du capital et liquidité) ;
- valider les décisions d'investissement dans les limites de risques définis ;
- proposer toute mesure visant à améliorer la gestion des risques liés aux investissements.

Liquidité des actifs et univers de placement

La liquidité constitue un objectif majeur de la politique d'investissement du Fonds en raison de la spécificité de ses missions principales : indemniser les déposants en cas de faillite d'un adhérent et financer les actions de résolution.

La contrainte de liquidité liée à la nature même des activités du Fonds devrait trouver une solution avec un accès du FGDR-UMOA au guichet de refinancement de la BCEAO. La question reste en cours d'examen par la Banque Centrale.

Gestion opérationnelle des placements

La mise en œuvre opérationnelle des décisions d'investissement est assurée par la Direction du Fonds qui devra présenter un rapport spécifique à chaque session du Conseil d'Administration.

A l'issue des échanges avec les services compétents de la BCEAO, la Direction du Fonds a finalisé le projet de politique d'investissement qui a été examiné par le Conseil d'Administration lors de sa huitième session tenue le 09 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration, après examen du document, a instruit la Direction du Fonds pour rédiger une procédure de gestion des placements en tenant compte des orientations qui pourraient être données par la BCEAO suite à la demande d'accès au guichet de refinancement introduite par le FGDR-UMOA. Cette procédure pourrait être examinée lors de la neuvième session du Conseil d'Administration qui se tiendra en 2020.

Les ressources destinées à financer le budget du Fonds au titre de l'exercice 2019, proviennent d'une subvention d'un montant de trois cent vingt-cinq millions huit cent vingt-six mille sept cent soixante-dix (325 826 770) Francs CFA octroyée par la Banque Centrale de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Par ailleurs, il convient de préciser que le Fonds détient dans ses livres, la somme de quatre-vingt-douze millions sept cent cinquante-sept mille sept cent trente-sept (92 757 737) Francs CFA correspondant à la subvention non consommée de l'exercice antérieur.

Au 31 décembre 2019, le budget du Fonds a été exécuté à hauteur de 84%, soit un montant total de deux cents soixante-douze millions huit cent quarante mille huit cent vingt-cinq (272 840 825) Francs CFA.

A titre de rappel, le Budget du Fonds est constitué des dépenses d'investissement, de fonctionnement et des imprévus.

Le détail est présenté dans le tableau ci-après : (Montants en FCFA)

TITRE	ELEMENTS	MONTANTS		%	SOLDE
		PREVISIONS	REALISATIONS		
I	INVESTISSEMENT				
I.1	Équipements Informatiques	2 000 000	1 830 000	92%	170 000
II.2	Matériels de Bureau	697 500	682 456	98%	15 044
	Sous Total I	2 697 500	2 512 456	93%	185 044
II	FONCTIONNEMENT				
II.1	Dépense des Organes	38 659 200	30 294 656	78%	8 364 544
II.2	Traitement du Personnel	182 384 825	155 818 143	85%	26 566 682
II.3	Charges Sociales	14 515 601	4 519 022	31%	9 996 579
II.4	Impôts sur Salaire	1 757 744	1 725 929	98%	31 815
II.5	Fret Administratif	1 000 000	-	0%	1 000 000
II.6	Assurance Maladie	7 200 927	5 253 530	73%	1 947 397
II.7	Honoraires	8 400 000	8 000 000	95%	400 000
II.8	Communication	5 000 000	3 703 700	74%	1 296 300
II.9	Voyages, Transport du Personnel	26 730 265	26 577 947	99%	152 318
II.10	Autres Frais de Voyage	7 286 400	3 787 300	52%	3 499 100
II.11	Frais de Participation à IADI	10 338 488	10 490 719	101%	- 152 231
II.12	Autres frais de gestion	10 742 435	4 767 770	44%	5 974 665
	Sous Total II	314 015 885	254 938 716	82%	59 077 169
III	IMPREVUS	9 113 385	15 389 653	169%	- 6 276 268
	TOTAL (Sous Total I + Sous Total II + IMPREVUS)	325 826 770	272 840 825	84%	52 85 945

I- Dépenses d'Investissement

Au 31 décembre 2019, ce budget, destiné à l'acquisition d'équipements informatique et des matériels de bureau prévu pour un montant total de **2 697 500 FCFA** a été exécuté à hauteur de **93%**.

II- Dépenses de Fonctionnement

Au 31 décembre 2019, le budget alloué aux dépenses de fonctionnement a été globalement exécuté à hauteur de 82%. Ce taux d'exécution est justifié, par l'effet conjugué des variations sur les postes ci-après :

- la faiblesse du taux d'exécution (31%) des charges sociales qui s'explique par le report des recrutements prévus et des charges sociales rattachées. Par ailleurs, les cotisations à la Caisse de Retraite par Répartition Avec Épargne de l'UMOA (CRRAE) du Directeur du Fonds sont en attente de liquidation et figurent dans le solde de la rubrique ;
- la non-utilisation du budget prévu pour le fret administratif s'explique par le fait que le Fonds a bénéficié de l'assistance des services de la Banque Centrale pour l'envoi de ses courriers physiques;
- la faiblesse des niveaux d'exécution des autres frais de voyages (52%) et des autres frais de gestion (44%) est essentiellement liée au report des recrutements de deux (02) collaborateurs prévus au cours de l'exercice.

III- Imprévus

Au 31 décembre 2019, cette rubrique a connu un dépassement budgétaire de 69% lié principalement à la réalisation des voyages d'études et de participation à des rencontres importantes sur invitation de l'IADI.

d- États Financiers de l'exercice

1. Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2019 s'établit à **26 352 432 023 FCFA** et est en augmentation de **13 867 214 538 FCFA** par rapport à l'exercice précédent où il s'établissait à **12 485 217 485 FCFA**. Cette hausse significative est liée à l'augmentation des réserves techniques du Fonds durant l'exercice 2019.

Le détail est présenté dans le tableau ci-après : (Montants en FCFA)

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	Variation en %	Notes
ACTIF					
Immobilisations	11 032 527	9 301 449	1 731 078	19%	A
Créances	820 676 469	315 721 883	504 954 586	160%	B
Trésorerie	25 520 723 027	12 160 194 153	13 360 528 874	110%	C
Total	26 352 432 023	12 485 217 485	13 867 214 538	111%	
PASSIF					
Capitaux Propres	26 136 209 689	12 300 028 295	13 836 181 394	112%	D
Dettes Fournisseurs	12 538 232	9 073 042	3 465 190	38%	E
Dettes Sociales	5 235 358	3 613 962	1 621 396	45%	F
Autres Dettes	198 448 744	172 502 186	25 946 558	15%	G
Total	26 352 432 023	12 485 217 485	13 867 214 538	111%	

A- Immobilisations

A.1- Immobilisations Incorporelles

Elles ont évolué comme présenté dans le tableau ci-après : (Montants en FCFA)

	Valeur Brute au 31/12/2018	Acquisition	Cession ou Sortie	Valeur Brute au 31/12/2019	Amortissement au 31/12/2019	Valeur Nette au 31/12/2019
Logiciels	1 653 650	1 500 000	-	3 153 650	1 651 442	1 502 208
Total	1 653 650	1 500 000	-	3 153 650	1 651 442	1 502 208

L'évolution observée est essentiellement due à l'acquisition d'un logiciel de traitement des états financiers pour une valeur de **1 500 000 FCFA**.

A.2- Immobilisations Corporelles

Elles ont évolué comme présenté dans le tableau ci-après : (Montants en FCFA)

	Valeur Brute au 31/12/2018	Acquisition	Cession ou Sortie	Valeur Brute au 31/12/2019	Amortissement au 31/12/2019	Valeur Nette au 31/12/2019
Matériel de bureau	1 585 082	109 819	-	1 694 901	1 209 685	485 216
Matériel informatique	3 973 013	2 231 281	-	6 204 294	3 319 191	2 885 103
Avance et Acompte	6 160 000	-	-	6 160 000	-	6 160 000
Total	11 718 095	2 341 100	-	14 059 195	4 528 876	9 530 319

L'évolution des immobilisations corporelles se justifie par les acquisitions qui concernent essentiellement :

- le matériel informatique composé de : deux ordinateurs de bureau, un ordinateur portable, un écran d'ordinateur et une imprimante pour un montant de **2 231 281 FCFA** ;
- le matériel de bureau composé d'un destructeur de papier pour un montant global de **109 819 FCFA**.

B- Créances

B.1- Créances Clients

Les créances clients correspondent aux contributions des SFD à recouvrer à la date du 31 décembre 2019 et s'élèvent à un montant net de **huit cent seize millions dix-sept mille vingt-deux (816 017 022) FCFA**.

B.2- Autres Créances

Au 31 décembre 2019, les autres créances s'élèvent à un montant net de **4 659 447 FCFA** et concernent les charges rattachées à l'exercice 2020 mais réglées sur la subvention de l'exercice 2019 et les créances sur le personnel.

C- Trésorerie

La trésorerie s'élève à **25 520 723 027 FCFA** au 31 décembre 2019.

Il s'agit des disponibilités en banque pour **25 520 708 927 FCFA** et de l'encaisse pour **14 100 FCFA**.

D- Capitaux propres

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres du Fonds sont composés de la subvention d'investissement pour un montant de **12 572 527 Francs CFA** et des contributions des Adhérents pour un montant de **26 123 637 162 Francs CFA**.

E- Dettes Fournisseurs

Les dettes fournisseurs concernent les honoraires du commissaire aux comptes Mazars Sénégal au titre de l'exercice 2019, aux frais d'hébergement des administrateurs lors du 8^{ème} Conseil d'Administration, à l'achat des billets d'avion et divers autres fournisseurs.

Le détail est présenté comme suit :

Fournisseurs	Montants (en FCFA)
Cabinet Mazars	9 500 000
Sénégal Tours	2 447 500
Burotic Diffusion	550 732
Bakios Center	40 000
Total	12 538 232

F- Dettes Sociales

Au 31 décembre 2019, les dettes sociales du Fonds s'élèvent à un montant de **5 235 358 FCFA** et sont exclusivement constituées de la provision pour congés à payer au titre de l'exercice 2019.

G- Autres Dettes

Il s'agit des dettes envers des tiers, pour un montant global de **198 448 744 FCFA** dont les opérations se détaillent comme suit :

Eléments	Montants (en FCFA)
Dépenses exécutées par la BCEAO pour le compte du Fonds	46 491 615
Dépenses des Organes (Indemnité de Fonction et Prime de Secrétariat)	1 600 000
Produits Constatés d'avance	4 609 447
Subventions non consommées des exercices 2018 et 2019	145 743 682
Frais de mission dû à un agent du Fonds	4 000
Total	198 448 744

2. Compte de résultat

Le compte de résultat du Fonds a évolué comme suit : (Montants en FCFA)

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	Variation en %	Notes
Subvention d'exploitation	281 362 480	244 778 106	36 584 374	15%	H
Autres Produits	2 110 022	2 413 924	- 303 902	-13%	I
Autres Achats	- 2 174 563	- 1 706 832	- 467 731	27%	J
Transport	- 31 679 325	- 20 914 382	-10 764 943	51%	K
Services Extérieurs	- 63 082 573	- 50 855 789	-12 226 784	24%	L
Autres Charges	- 22 000 000	- 24 500 000	2 500 000	-10%	M
Charges de personnel	-162 263 094	-146 514 497	-15 748 597	11%	N
Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation	- 2 110 022	- 2 413 924	303 902	-13%	O
Frais financiers et charges assimilées	- 162 925	- 286 606	123 681	-43%	P
Total	-	-	-		

H- Subvention d'exploitation

Ce poste enregistre la subvention accordée par la BCEAO et utilisée pour couvrir les dépenses de fonctionnement de l'exercice.

La subvention d'exploitation a évolué, passant de **244 778 106 FCFA** à fin décembre 2018, à **281 362 480 FCFA** à fin décembre 2019, soit une augmentation de **15%** (**36 584 374 FCFA** en valeur). Cette évolution est justifiée, par l'effet conjugué des variations sur les postes ci-après :

- les autres achats ;
- le transport ;
- les services extérieurs ;
- les autres charges ;
- les charges de personnel ;
- les charges financières.

I- Autres produits

Ce poste enregistre la reprise de la subvention d'investissement à hauteur du montant de la dépréciation des immobilisations financées par cette subvention et ce, conformément au principe du traitement comptable de la subvention.

J- Autres achats

Ce poste enregistre toutes les dépenses relatives à l'achat des fournitures de bureau notamment les rames de papier, les cartouches d'encre, les stylos, etc...

Les autres achats ont augmenté de **467 731 FCFA (27%)** passant de **1 706 832 FCFA** à fin décembre 2018, à **2 174 563 FCFA**, à fin décembre 2019. Cette hausse s'explique par l'augmentation du volume des activités et de l'effectif qui est passé de 4 à 5 personnes.

K- Transport

Les frais de transport correspondent aux dépenses engagées pour l'organisation des réunions du Conseil d'Administration (location de véhicules, achats de billets d'avion, etc..), pour les missions et congés.

Ils sont passés de **20 914 382 FCFA** au 31 décembre 2018, à **31 679 325 FCFA** au 31 décembre 2019, soit une hausse de **10 764 943 FCFA (51%)**. Cette situation s'explique globalement d'une part par le déploiement des activités du Fonds entraînant des missions de benchmarking, de participation aux conférences et formations de l'IADI et par l'acquisition des billets d'avion pour les congés d'autre part conformément au statut du personnel.

L- Services extérieurs

Ce poste enregistre les dépenses effectuées pour l'hébergement (frais d'hôtel) des administrateurs lors des Conseils d'Administration, les frais de missions, la prime d'assurance maladie, les cotisations et redevances annuelles, les frais de télécommunication, les frais de colloque et de séminaires, la location des bureaux (subvention en nature estimée), ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes.

Les services extérieurs ont globalement augmenté de **24%**, soit **12 226 784 FCFA**, du fait de l'augmentation des certaines charges (frais de missions, hébergement, honoraires, etc...) suite à la hausse du volume des activités du Fonds.

Le détail est présenté dans le tableau comme suit :

Eléments	Montants (en FCFA)
Missions	17 205 000
Hébergement-Missions/CA	6 105 000
Cotisation annuelle-IADI	10 179 037
Redevance Annuelle-SAGE COMPTA	792 526
Honoraires du CAC	8 000 000
Télécommunications	1 638 212
Formations-Séminaires	1 279 400
Couverture Maladie	4 747 662
Loyers (estimation de la subvention en natu	13 058 743
Divers	76 700
Total	63 082 280

M- Autres charges

Les autres charges correspondent aux indemnités de sessions, de fonction et de représentation des membres du Conseil d'Administration.

Elles ont diminué de **2 500 000 FCFA**, soit **10%** de moins par rapport à l'exercice antérieur et sont liées aux rémunérations des administrateurs qui n'ont pu participer aux réunions du Conseil en 2019.

N- Charges de personnel

Les charges de personnel concernent la rémunération (traitements, charges sociales et impôts) des agents.

L'augmentation de **15 748 597 FCFA**, soit **11%** de plus par rapport à l'exercice 2018 des charges de personnel se justifie par la revalorisation des conditions de service du Directeur à l'occasion du renouvellement de son mandat conformément à la décision d'une Conseil d'Administration d'une part et la hausse de l'effectif du Fonds qui est passé de 4 à 5 personnes d'autre part.

Ces dépenses se décomposent comme suit :

Eléments	Montants (en FCFA)
Rémunération du Personnel	156 018 145
Charges Sociales	4 519 020
Impôts sur salaire	1 725 929
Total	162 263 094

O- Charges financières

Ce poste correspond à une perte de change liée à l'augmentation du cours de la devise lors du paiement d'une dette libellée en monnaie étrangère.

La baisse globale de **123 681 FCFA**, soit **43%** de moins qu'en 2018, des charges financières qui se justifie par la fluctuation du cours des devises lors du paiement de la cotisation du Fonds à l'IADI libellée en Franc Suisse.

P- Dotations aux amortissements

Ce poste correspond au montant de la dépréciation des immobilisations calculé sur la base des durées d'utilisation arrêtées dans le cadre comptable.

Cette variation se justifie par la baisse des dotations aux amortissements qui sont passés de **2 413 924 FCFA** en 2018 à **2 110 022 FCFA** en 2019.

3.4- Rapports du Commissaire aux Comptes

a- Rapport sur le Contrôle Interne

Document en annexe

b- Rapport sur le Contrôle des Comptes

Document en annexe

3.5- Communication

a- Sensibilisation des Adhérents

Dans le cadre de l'opérationnalisation du FGDR-UMOA et sur recommandation du Conseil d'Administration, la Direction du Fonds a engagé un programme de sensibilisation des adhérents en participant aux rencontres périodiques organisées par les Directions Nationales de la BCEAO avec les Établissements de Crédit et les SFD de leurs pays d'intervention.

En ce qui concerne en particulier les Systèmes Financiers Décentralisés, la Direction du Fonds a effectué des missions de sensibilisation au Burkina Faso, au Togo et en Côte d'Ivoire. Ces missions sur le terrain ont permis à la Direction du Fonds d'informer les adhérents sur l'opérationnalisation du Fonds et ses attentes d'une part et de recueillir les préoccupations des SFD d'autre part.

Le Fonds a par ailleurs saisi l'opportunité de ces rencontres pour annoncer les différents projets en cours, notamment, le reporting sur la plateforme de la BCEAO, phase II du projet de mise en place du Système d'Information, ainsi que l'instauration d'un système de contribution basé sur les profils de risques des adhérents (Primes Différentielles).

b- Participation à l'Atelier Régional de Concertation sur l'Éducation Financière

Sur invitation de la Direction de l'Inclusion Financière de la BCEAO, le Fonds a participé à l'Atelier Régional de Concertation sur l'Éducation Financière qui s'est tenu du 28 au 29 octobre 2019 au siège de la BCEAO.

L'objectif de l'atelier était de valider le projet de document du Programme régional d'éducation financière élaboré par la Banque Centrale.

Il a connu la participation des représentants des Comités Nationaux de Suivi de la Mise en Œuvre (CNSMO) de la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière provenant des pays membres de l'Union, de la Bank Al-Maghrib, des Banques, des Systèmes Financiers Décentralisés, des partenaires techniques et financiers ainsi que de la BCEAO.

Au cours de l'atelier, le Fonds a eu l'honneur de présenter ses missions statutaires en matière de promotion de la culture financière, les recommandations de l'Association Internationale des Assureurs Dépôts (IADI) sur la sensibilisation du public, l'éducation financière et les expériences de quelques juridictions sœurs.

3.6- Coopération

Au cours de l'exercice, le Fonds a renforcé sa coopération avec l'Association Internationale des Assureurs Dépôts (IADI) et la Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG).

a- Relations avec l'International Association of Deposit Insurers (IADI)

A titre de rappel, l'IADI compte 92 membres et a pour mission de renforcer l'efficacité de l'assurance-dépôts par la promotion d'orientations générales et la coopération internationale.

Participation aux réunions du Comité Exécutif

Le Fonds a participé aux 58^{ème}, 59^{ème} et 60^{ème} réunions du Comité exécutif de l'IADI.

Au-delà des questions liées à la gestion quotidienne de l'IADI examinées par le Comité exécutif, la participation du Fonds aux réunions des différents sous-comités lui a permis de suivre l'évolution des travaux en cours sur la production d'orientations, documents de recherche et principes fondamentaux destinés à renforcer le rôle des assureurs dépôts dans le maintien de la stabilité financière.

Ces travaux concernent les thématiques ci-après :

- Orientations sur le rôle de l'assureur-dépôts dans la Planification d'urgence, la préparation et la gestion des crises à l'échelle du système ;
- Principes fondamentaux pour les systèmes d'assurance-dépôts islamiques ;
- Enjeux en matière de résolution des coopératives financières : Survol des caractéristiques particulières et des outils actuels de résolution ;
- Papier de recherche sur les systèmes de primes différentielles ;
- Papier de recherche sur le risk management et le contrôle interne pour l'assurance-dépôt ;
- Assurance-dépôt et l'inclusion financière.

Le Comité Exécutif a également examiné l'état d'avancement du dossier relatif à la révision des contributions financières des membres de l'IADI. Il s'agit pour l'IADI de renforcer son assise

financière en vue d'accroître son rôle dans la promotion de l'assurance-dépôts, l'assistance technique aux juridictions qui en expriment le besoin et plus généralement pour moderniser le Système d'Information de l'institution.

Participation à l'Assemblée Générale et à la conférence annuelle

Le Fonds a participé à la 18ème Assemblée Générale de l'IADI tenue à Istanbul (Turquie) du 7 au 11 octobre 2019.

La conférence annuelle 2019 à laquelle ont participé plus de 280 participants représentant environ 70 juridictions s'est tenue en marge de l'Assemblée Générale. Elle a porté sur le thème « *Mise en œuvre des réformes : Ce qui a changé dans les systèmes d'assurance-dépôts depuis la crise financière de 2008* ».

Les travaux ont été animés par des décideurs politiques, des assureurs-dépôts et des éminents universitaires sur des questions clés affectant l'économie mondiale, la stabilité financière, l'assurance-dépôts et la Résolution de Crises Bancaires.

Réunions du Comité de la région Afrique de l'IADI (Africa Regional Committee -ARC-)

En marge des réunions du Comité Exécutif, le Fonds a participé aux réunions du Comité de la Région Afrique (Africa Regional Committee) de l'IADI regroupant les Fonds de Garantie des Dépôts Africains. Ces rencontres permettent aux différentes juridictions de partager leurs expériences, de faire une revue de l'état d'avancement de leurs principaux chantiers et d'harmoniser leurs points de vue sur des questions d'intérêts communs traités par l'IADI telles que l'assistance technique et la formation.

L'ARC s'est particulièrement penché au cours de l'année 2019, sur la proposition de la Nigeria Deposit Insurance Corporation (NDIC) relative à la création d'un Centre d'études sur l'Assurance Dépôts. Une étude de faisabilité est en cours de réalisation par un comité ad'hoc désigné par les membres du comité.

Les réunions de l'ARC permettent également au Groupe des Assureurs-Dépôts Africains.

b- Accord de Coopération avec la Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie (SGFG)

La Direction du Fonds a saisi l'opportunité de la réunion de l'Africa Regional Committee (ARC) en marge des travaux de l'Assemblée Générale de l'International Association of Deposit Insurers (IADI) à Istanbul pour procéder à la signature de l'accord de coopération entre la SGFG et le FGDR-UMOA.

La cérémonie de signature de l'accord de coopération a eu lieu le 09 octobre 2019 à Istanbul (Turquie) avec la participation des homologues des Fonds de Garantie du Nigeria, du Kenya et de l'Afrique Centrale.

En rappel, les axes de l'accord de coopération portent sur les points ci-après :

- Coopération en matière d'assurance-dépôts ;
- Concertation sur des sujets d'intérêt commun ;
- Échanges dans le cadre du renforcement des capacités.
-

3.7- Formation

Au cours de l'exercice, la Direction du Fonds a mis un accent particulier sur le renforcement des capacités du personnel sur les différents métiers de l'assurance-dépôts.

Le Fonds a participé aux ateliers de formation organisés par le Comité Afrique de l'IADI:

a- Visite d'étude à la Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG) – (Casablanca-MAROC)

Dans le cadre du renforcement des capacités du personnel du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans l'UMOA d'une part, et du renforcement des actions de coopération avec les autres institutions sœurs de l'IADI d'autre part, un collaborateur a effectué une visite d'étude du 04 au 11 février 2019 à la Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG).

La visite d'étude avait pour objectif de permettre au collaborateur de s'imprégner de l'expérience de la Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG) dans les domaines ci-après :

- Politique d'investissement ;
- Tenue de la comptabilité de la SGFG ;
- Contrôle interne de la SGFG ;
- Aspects légaux et réglementaires des missions d'intervention de la SGFG/FCGD ;
- Site web, communication interne et externe de la SGFG ;
- Processus de collecte des données (dépôts) des banques et de calcul des contributions.

A l'occasion de cette visite d'étude, le Fonds a pu bénéficier de la riche expérience de la SGFG dans les domaines ci-dessus cités.

Enfin, la visite d'étude a permis de consolider les relations entre le FGDR-UMOA et la SGFG et a abouti à la signature d'un accord de coopération entre les deux institutions.

b- Visite d'étude à la Nigeria Deposit Insurance Corporation (NDIC) – (Abuja NIGERIA)

Un collaborateur du FGDR-UMOA a effectué une visite d'étude à la NDIC du 30 mars au 07 avril 2019 en vue de s'enquérir de l'expérience de cette institution

Le choix de la NDIC n'est pas anodin se justifie d'une part par son expérience en matière d'assurance-dépôts (1ère institution d'assurance dépôt africaine créée en 1988) ,et d'autre part par son expertise dans la mise en place d'un système de primes différentielles que le FGDR-UMOA envisage également de mettre en place dans l'UMOA.

Les différentes thématiques abordées au cours de cette visite de travail sont présentées ci-après :

- Vue d'ensemble du système financier du Nigéria ;
- Rôle de l'assurance dépôts dans la stabilité du système financier ;
- Méthodologie adoptée pour l'instauration du système de Primes Différentielles et critères de notation des adhérents;
- Politique de communication et la stratégie de sa mise en œuvre ;
- Cadre de gestion des risques ;
- Détermination du niveau maximum de couverture des dépôts ;
- Vue d'ensemble du Système d'Information de la NDIC ;
- Processus d'indemnisation des déposants ;
- Attributs clés pour un régime efficace de résolution ;
- Structuration de la Politique d'Investissement de la NDIC.

c- Atelier de formation organisé par l'Africa Regional Committee de l'IADI sur le thème « POURQUOI L'ASSURANCE-DEPOTS » (Kampala- OUGANDA)

La formation a réuni d'éminents experts et de spécialistes venant d'institutions financières internationales comme la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, de l'IADI et des participants venus d'autres juridictions africaines. Vingt Sept (27) juridictions africaines y ont participé.

Le représentant du FGDR-UMOA a été invité en tant que panéliste à la table ronde des juridictions de créations récentes en vue d'un partage des expériences des différentes institutions dans la mise en place de leurs systèmes d'assurance dépôts ainsi que les défis auxquelles elles sont confrontées. Les problématiques relatives aux Systèmes d'Informations, à la politique d'investissement, à la promotion de la culture financière, à la sensibilisation du grand public ainsi que la prise en compte des dépôts en provenance des émetteurs de la monnaie électronique ont été développées par les différents intervenants.

L'expérience du FGDR-UMOA en tant qu'institution communautaire regroupant les huit pays membres de l'UMOA a particulièrement retenu l'attention des participants à l'atelier.

d- **Atelier de formation organisé par l'Africa Regional Committee de l'IADI sur le thème « La Garantie des Dépôts : Un catalyseur de la Stabilité Financière » (Accra-Ghana)**

L'atelier a enregistré la présence de plusieurs participants provenant des compagnies d'assurance, des sociétés de téléphonie mobiles, et institutions d'assurance dépôts de la région Afrique (Nigeria, Maroc, UMOA, Gambie, Mauritanie, Afrique du Sud, Angola, Mozambique, Zimbabwe, Tanzanie, Botswana, Uganda, Rwanda, Sao Tomé) de la Suisse, la Russie, l'Espagne, et de l'Amérique.

Les sessions techniques ont porté sur les points ci-après :

- Rôles et Fonctions du Système de Garantie des Dépôts ;
- Rôle de l'assureur-dépôts dans le système de résolution bancaire : politiques, processus et outils;
- Système et pratique d'indemnisation : cadre de nomination des agents et choix de nomination des agents et choix des canaux d'indemnisation;
- Mécanisme efficace de gestion des crises : Planification d'urgence, simulation, relation de communication et législation;
- Système des Garantie des Dépôts des Établissements de Monnaie Électronique.

e- **Biennale 2019 de la conférence de recherche conjointe de l'IADI et du Financial Stability Institute (Bâle - Suisse)**

Sur l'invitation l'IADI, la Direction du FGDR-UMOA a participé à la Biennale 2019 de la conférence de recherche de l'IADI qui s'est tenue du 20 au 24 mai 2019 à Bâle en Suisse. La rencontre dont l'organisation a été assurée par l'IADI en partenariat avec le Financial Stability Institute (FSI) avait pour thème « **vers la construction d'un système financier plus résilient-défis dans l'assurance-dépôts et la résolution bancaire** ».

Soixante-treize (73) juridictions ont assisté à la rencontre. En plus des participants des différentes délégations, nous retenons également la participation des équipes de l'IADI conduite à la fois par son président en la personne de M. KATSUNORI Mikuniya qui est également président du Conseil Exécutif de l'IADI, aussi de M. David WALKER, Secrétaire Général de l'IADI, et une délégation de la Banque de Règlements Internationaux au sein de laquelle siège l'IADI.

Cette conférence de recherche avait pour objectif d'offrir aux chercheurs et aux praticiens de l'assurance-dépôts et de Résolution des Crises Bancaires, leur permettant d'approfondir leurs connaissances sur un large éventail de problématiques auxquelles ils sont confrontés. Ainsi, le format retenu pour la conférence a été un mélange de présentations de documents de recherche avec des intervenants, des groupes d'experts et régulateurs.

La conférence de l'année 2019 comprenait huit (8) articles universitaires rédigés par des universitaires de renom. Les conférenciers se sont prêtés à une présentation et de discussion portant sur des thématiques ci-après :

- ✓ *Importance de la crédibilité de l'assurance dépôts ;*
- ✓ *Les retombées de recapitalisation bancaire forcées et les garanties gouvernementales ;*
- ✓ *Primes d'assurance-dépôts et arbitrage ;*

- ✓ Assurance-dépôts privée, flux des dépôts et prêts bancaires ;
- ✓ Utilisation et sauvegardes des Fonds d'assurance-Dépôts ;
- ✓ Compléter l'Union Bancaire avec un système européen d'assurance-dépôts : qui a peur des subventions croisées ?
- ✓ Les assureur-Dépôts dans la recherche d'une liquidité optimale ;
- ✓ Le choix entre les procédures judiciaires et administratives sanctionnées pour gérer la liquidation des banques : perspectives transatlantiques ;
- ✓ Opérations bancaires parallèles et stabilité financière dans le cadre d'une assurance-dépôts limitée.

f- **Journées Portes Ouvertes (Open House) organisées par la Société Malaisienne d'Assurance-Dépôts (PIDM) à l'intention des membres du Comité pour la Région Afrique de l'IADI, tenues à Kuala Lumpur (Malaisie)**

La Société Malaysienne d'Assurance-Dépôts (MDIC) dans le cadre de sa politique de coopération et de partage d'expériences organise chaque année des Journées Portes Ouvertes spécialement dédiées au Fonds de Garantie des Dépôts Africaines.

Le FGDR-UMOA a été invité à la 6^{ème} édition qui a enregistré la participation de 7 institutions. Les différentes thématiques abordées au cours de ces journées sont résumées ci-après :

- Présentation du système de garantie des dépôts malaisien ;
- Système de primes différentielles et son administration ;
- Détermination de la taille cible d'un Fonds de Garantie et développements récents ;
- Plan de résolution et de gestion de crises ;
- Intervention précoce de l'assureur-dépôts ;
- Gestion du risque d'entreprise ;
- Politique de communication et d'éducation financière ;
- Aperçu sur le Système d'Information et d'indemnisation.

Les participants à l'Open House ont assisté à une séance d'information sur l'assurance-dépôts islamique animée par l'Islamic Financial Services Board (IFSB) dont le siège est basé à Kuala Lumpur.

IV- **CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

L'exercice 2019 a été marqué par le renforcement de l'opérationnalisation du Fonds avec d'une part, l'accroissement de ses réserves techniques et par la sensibilisation des adhérents sur les objectifs et les missions du FGDR-UMOA d'autre part. Par ailleurs, l'adoption en cours de nouvelles circulaires et procédures relatives à l'indemnisation notamment, devraient permettre au FGDR-UMOA de se doter d'un cadre réglementaire étoffé pour l'accomplissement de ses missions.

Les travaux menés dans le cadre de la mise en place du Système d'Information avec l'appui de la BCEAO constituent une avancée notable vers la sécurisation des données, la modernisation de la gestion du FGDR-UMOA et à terme, l'atteinte des standards internationaux en matière d'indemnisation des déposants.

Le programme de formation mis en œuvre grâce à la coopération avec l'IADI notamment, a permis de renforcer les capacités du personnel dans plusieurs domaines clés de l'assurance-dépôts.

Plusieurs chantiers entamés devraient connaître des progrès significatifs au cours de l'exercice 2020.

Il s'agit notamment de :

- la finalisation des circulaire et procédure relatives aux modalités d'indemnisation ;
- la finalisation de la circulaire relative aux modalités d'information du public et des déposants des Adhérents au FGDR-UMOA ;
- la mise en place d'un système de contribution basé sur le profil de risques (Primes Différentielles) ;
- le démarrage de la phase 2 du Système d'Information ;
- l'adoption de la politique d'investissement du FGDR-UMOA et la procédure de gestion des placements;
- le renforcement de l'effectif ;
- la définition du rôle du FGDR-UMOA en matière de promotion de l'éducation financière ;
- la mise en place du Site Internet du FGDR-UMOA.

Le Fonds poursuivra la mise en œuvre de sa politique de proximité en renforçant la sensibilisation des adhérents ainsi que l'information des déposants et du public.

Les ressources financières du Fonds devraient être renforcées au terme de la 3^{ème} année de collecte des contributions et du démarrage des opérations de placement de ses réserves techniques.